

# LEXIQUE DE DESCRIPTION D'UN ÉDIFICE

« Que de disparates, que de contradictions et d'obscurité, si chacun décrit des monuments avec une phraséologie particulière ! »  
Narcisse-Achille de Salvandy (ministre de l'Instruction publique), 1846

Fondé en 1964 par André Malraux, l'Inventaire général du patrimoine culturel « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique ». Parmi ses nombreuses missions, l'Inventaire édite des ouvrages destinés à l'élaboration d'un vocabulaire normalisé pour désigner les objets de ses champs d'étude. On trouvera dans cette fiche une version très simplifiée, adaptée, parfois légèrement modifiée de la somme considérable de termes définis dans l'ouvrage **Architecture, description et vocabulaire méthodiques** publié par l'Inventaire général du patrimoine culturel (Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux) sous la direction de Jean-Marie Pérouse de Montclos.

Le vocabulaire donné ici n'a pas vocation à être entièrement utilisé par l'élève mais à constituer un ensemble de repères pour le professeur.

Le plan même de l'ouvrage est fondamental puisqu'il répond au principe scientifique de toujours préférer l'ordre méthodique à l'ordre alphabétique pour normaliser le vocabulaire. Les regroupements des notions propres aux différentes parties ou aux différents genres de l'architecture permettent le passage de l'observation à l'identification.

Les enseignants évalueront selon leurs propres critères l'opportunité de l'enrichissement du vocabulaire des élèves, mais il est important qu'ils respectent la logique descriptive des édifices qui répond à des enjeux cognitifs fondamentaux.

L'organisation 'classique' d'une bonne description d'un édifice obéit à l'ordre suivant :

- Situation
- Composition d'ensemble
- Matériaux
- Structure
- Élévations
- Couverture
- Distribution intérieure

Un **ÉDIFICE** est un bâtiment ou un groupe de bâtiments affectés à une même destination, compris dans un même programme et appartenant à la même personne, à la même collectivité.  
Les **BÂTIMENTS** sont des constructions qui mettent un espace habitable à couvert.

## I - La représentation et la mise en œuvre

**MAQUETTE** : Représentation réduite en volume d'un édifice ou d'une partie d'un édifice.

**PLAN** : Représentation graphique de tout ou partie d'un édifice selon une section horizontale.

**COUPE** : Représentation d'un bâtiment selon une section verticale.

**ÉLÉVATION** : Représentation graphique d'une des faces verticales, intérieure ou extérieure, d'un bâtiment ou d'un corps de bâtiment.

**VUE** : Représentation graphique de l'aspect d'un édifice ou d'une partie d'édifice au naturel. La 'vue à vol d'oiseau' restitue cet aspect tel qu'il apparaît d'une position dominante. La 'vue aérienne' est une photographie.

**MAÎTRE D'ŒUVRE** : Celui qui conçoit et dirige la construction d'un édifice.

**MAÎTRE D'OUVRAGE** : Celui pour qui on construit.

## II - La composition et la distribution

**FAÇADE** : Face d'un édifice comportant son entrée principale. C'est le côté le plus exposé à la vue d'un bâtiment.

**TRAVÉE** : Baie délimitée par deux supports verticaux.

**ORDRE** : Système cohérent de proportions modulaires et de formes appliquées aux élévations. Les cinq ordres principaux sont le TOSCAN, le DORIQUE, l'IONIQUE, le CORINTHIEN et le COMPOSITE.

**AILE** : Corps de bâtiment construit à l'extrémité d'un autre corps de bâtiment, soit sur le même alignement, soit en retour.

**PAVILLON** : Bâtiment ou corps de bâtiment caractérisé par un plan sensiblement carré et relativement développé en hauteur (le pavillon est plus trapu que la tour).

**TOUR** : Bâtiment ou corps de bâtiment caractérisé par son plan massé et son développement en hauteur

**ROTONDE** : Bâtiment ou corps de bâtiment de plan centré, circulaire, ovale ou polygonal.

**VAISSEAU** : Vaste espace intérieur caractérisé par son développement dans la plus grande partie de la longueur ou de la hauteur d'un bâtiment dont il détermine la structure.

**COMBLE** : Partie de l'espace intérieur comprise sous les versants du toit et séparée des parties inférieures par un plancher ou une voûte.

**GALERIE** : Pièce plus longue que large, délimitée dans un étage par les divisions des murs, des cloisons, des alignements de supports verticaux, et ayant une fonction de passage.

**LOGGIA** : Pièce à l'étage ouverte sur l'extérieur : ses baies n'ont pas de menuiserie.

**PORCHE** : Pièce devant l'entrée d'un bâtiment formant habituellement avant-corps bas (ayant sa couverture propre) devant la façade du bâtiment qu'il commande.

**VESTIBULE** : Pièce d'entrée assurant la communication entre l'extérieur et les autres pièces ou vaisseaux.

**ANTICHAMBRE** : Pièce commandant une ou plusieurs autres pièces, assurant les communications de ces pièces entre elles ou avec un vestibule.

**ÉDICULE** : Petite construction sans espace habitable ou partie constituante d'un édifice sans autre fonction que décorative.

### III – La construction en pierre et en terre

**PIERRE** : Roche employée dans la construction. Le **CAILLOU** est un fragment naturel de roche, le **GALET**, un caillou arrondi, qui a été roulé par les eaux, le **SABLE** et le **GRAVIER** sont des débris de pierre de grosseur croissante.

**BRIQUE** : Élément de construction de petite dimension, en argile, plein ou creux. Sa couleur naturelle varie du rose au violet.

**BÉTON** : Matériau durcissant en séchant formé de cailloux, de graviers, de sable liés par un mortier, utilisé soit en éléments moulés, soit en massifs comprimés. Le béton armé est un ciment enrobant une armature en fer.

**MORTIER** : Matériau durcissant en séchant, utilisé en liaison entre les pierres, les briques, ou en enduit. Il est habituellement composé de chaux et de sable. Le ciment est un mortier composé de chaux et de briques concassées.

### IV – La construction en bois et en fer

**CHARPENTE** : Ouvrage formé de pièces de bois ou de fer assemblées.

**PLANCHER** : Pan de charpente horizontal, séparant les étages d'un bâtiment et portant un sol.

**POUTRE** : Pièce maîtresse horizontale de gros équarrissage.

**SOLIVE** : Les solives sont les pièces horizontales d'un plancher posées à distance régulière les unes des autres, sur lesquelles on établit l'aire du parquet, du carrelage, etc.

### Les différentes parties d'un édifice

#### V – Les fondations, les sols, les murs, les garde-corps et les clôtures

**TERRASSEMENT** : Travaux destinés à modifier la forme naturelle d'un terrain.

**FONDACTIONS** : Parties inférieures d'une construction, cachée dans le sol ou dans l'eau.

**PILOTIS** : Ensemble de pieux (ou pilots) enfoncés dans un sol peu consistant ou immergés pour servir d'assiette à des fondations ou pour surélever une construction.

**SOUBASSEMENT** : Partie massive d'un bâtiment construite au sol et ayant pour fonction, réelle ou apparente, de surélever les parties supérieures.

**PAVAGE** : Pavement formé de pavés. Le pavé est un bloc épais, généralement cubique, de pierre et quelquefois de bois.

**DALLAGE** : Pavement en grandes plaques de pierre ou de fonte, carrées ou rectangulaires, appelées **DALLES**.

**CARRELAGE** : Pavement formé de plaques carrées, rectangulaires, hexagonales, etc., plus petites que la dalle et généralement en céramique, appelées **CARREAUX**.

**MOSAÏQUE** : Pavement formé de petits éléments de couleurs différentes en compositions décoratives ou figurées.

**CLOISON** : Mur mince formant une division à l'intérieur d'un bâtiment.

**GARDE-CORPS** : Ouvrage à hauteur d'appui formant protection devant un vide.

**PARAPET** : Mur plein formant garde-corps.

**BALUSTRADE** : Clôture ou garde-corps formé par une file de **BALUSTRES** (petits supports verticaux en répétition).

## VI – Les baies et les niches

**BAIE** : Ouverture feinte ou réelle, ménagée dans une partie construite, et son encadrement.

**NICHE** : Renforcement dans l'épaisseur d'un mur, théoriquement destiné à recevoir un élément décoratif, et son encadrement.

**ARCADE** : Baie libre prenant naissance sur le sol et couverte d'un arc.

**ARCATURE** : Suite de petites baies libres ou aveugles couvertes d'un arc.

**ARCHE** : Baie prenant naissance sur le sol, couverte d'une petite voûte en berceau et percée de part en part dans une construction de peu d'épaisseur. L'arche est donc une arcade profonde.

**PORTE** : Baie de communication fermée par des vantaux.

**FENÊTRE** : Baie dans un plan vertical, munie d'une fermeture et donnant du jour à l'intérieur d'un bâtiment.

**OCULUS** : Jour dont le tracé est un cercle, un ovale ou un polygone tendant vers le cercle, ménagé dans un mur ou un couverture.

**PORTAIL** : Composition monumentale à une ou plusieurs portes extérieures, éventuellement à une ou plusieurs portes extérieures, éventuellement à plusieurs niveaux.

**CHAMBRANLE** : Cadre mouluré de la baie, en bois ou en pierre.

## VII – Les supports et organes de stabilité

**COLONNE** : Support vertical formé d'un fût (le corps de la colonne) dont le plan est un cercle ou un polygone régulier à plus de quatre côtés, et généralement d'une base et d'un chapiteau.

**PILIER** : Support vertical dont le corps a un plan massé quelconque.

**PILASTRE** : Membre vertical formé par une faible saillie rectangulaire d'un mur et ayant, par sa composition et par sa fonction plastique, les caractéristiques des supports.

**STATUE-COLONNE** : Figure humaine entièrement sculptée dans un fût cylindrique, adossée à une colonne avec laquelle elle fait bloc.

**BASE** : Pied d'un support vertical (colonne, pilastre, pilier) formé habituellement d'un corps de moulures et d'une plinthe.

**PLINTHE** : Assise inférieure carrée, polygonale, etc. non moulurée.

**SOCLE** : Massif surélevant un support, un groupe de supports jumelés, une statue, etc.

**CHAPITEAU** : Élément formant épanouissement entre le corps de la colonne, du pilier ou du pilastre et la charge.

**COLONNADE** : File de colonnes et leur couverture.

**ARC-BOUTANT** : Organe de contrebutement neutralisant par sa propre poussée une partie des poussées localisées d'une voûte ou d'un autre arc.

**CONTREFORT** : Organe d'épaulement et de raidissement formé par un massif de maçonnerie en saillie sur le mur ou le support qu'il épaulement : c'est donc une sorte de culée engagée.

## VIII – Les couvertures

**LINTEAU** : Bloc de pierre, pièce de bois ou de métal couvrant une baie et présentant une surface inférieure plane.

**ARC** : Organe appareillé porté par deux points d'appui et présentant un intrados.

**INTRADOS** : Surface inférieure curviligne de l'arc et de la voûte.

**EXTRADOS** : Surface supérieure arquée ou pyramidée d'un arc ou d'une voûte.

**ARCEAUX** : Suite de petits arcs décoratifs non appareillés.

**VOÛTE** : Ouvrage maçonné, construit entre des appuis, couvrant un espace et présentant un intrados. L'espace ainsi couvert est dit voûté.

**PLAFOND** : Surface inférieure plane et dégagée d'une voûte plate ou d'un plancher.

**COUPOLE** : Voûte de plan centré dont l'intrados est une concavité plus ou moins hémisphérique.

## IX – Les couvertures

**TOIT** : Couverture d'un bâtiment, présentant des versants et formée d'un matériau reposant sur une charpente ou sur l'extrados d'une voûte.

**FLÈCHE** : Couverture de plan centré ayant un grand développement en hauteur : sa hauteur est supérieure à la largeur de sa base.

**AUVENT** : Couverture en surplomb couvrant un espace à l'air libre devant une baie, une façade.

**DAIS** : Couverture en surplomb couvrant l'emplacement réservé à une statue, à un siège.

**DÔME** : Toit de plan centré à versant continu ou à pans, galbé en quart-de-rond. Son plan est habituellement circulaire et son volume une convexité plus ou moins hémisphérique.

**LANTERNON** : Petite construction de plan centré en forme de lanterne, percée de fenêtres et placé au faîte d'un toit.

**BELVEDÈRE** : petit abri couvert placé au faîte d'un toit. Le belvédère se distingue du lanternon par le fait qu'il est toujours accessible et forme une pièce où l'on peut se tenir.

**LUCARNE** : Ouvrage construit sur un toit et permettant d'éclairer le comble par une ou plusieurs fenêtres.

**CEIL-DE-BŒUF** : Lucarne dont la fenêtre est circulaire ou ovale.

**ARDOISE** : Plaque de roche schisteuse, posée à recouvrement.

**TUILE** : Élément en céramique servant comme matériau de couverture, habituellement posé à recouvrement.

**CHAUME** : Couverture végétale en tiges de graminées (blé, seigle, sarrasin), en roseaux, en joncs, en bruyère, en genêts.

**BARDEAU** : Courte planchette de bois posée à recouvrement.

**TÔLE** : Plaque métallique. (Tôle ondulée...)

## X – Les escaliers et les rampes, les cheminées et les poêles, les conduits et les conduites

**RAMPE** : Ouvrage en pente permettant de passer d'un plan à un autre.

**VOLÉE** : Suite de marches comprises entre deux repos ou paliers.

**PALIER** : Plate-forme à hauteur d'étage.

**CHEMINÉE** : Ouvrage de maçonnerie pour le chauffage, formé essentiellement d'un foyer ouvert.

**COFFRE** : Ouvrage de maçonnerie contenant le ou les conduits d'évacuation d'une ou de plusieurs cheminées, adossé au mur contre lequel ces cheminées sont appliquées.

**SOUCHE DE CHEMINÉE** : Ouvrage de maçonnerie renfermant un ou plusieurs conduits de cheminée et s'élevant au-dessus du toit.

**CHÉNEAU** : Canal en pierre ou en bois, recouvert de métal, placé à la base d'un versant de toit pour recevoir les eaux de pluie et les conduire vers les évacuations.

**GOUTTIÈRE** : Demi-tuyau en métal, en bois, en terre, recevant les eaux de pluie au bas d'un versant de toit.

**GARGOUILLE** : Conduit d'évacuation des eaux, percé dans une corniche et généralement orné d'un mascarou ou d'un mufle.

## XI – Le décor / les ornements

**Les ornements inspirés de l'univers** sont : la voûte céleste, l'étoile, le croissant, le soleil, les rayons, la nuée, la gloire (motif rayonnant formé d'une nuée transpercée de multiples rayons), le globe, la flamme.

**Les ornements inspirés de la flore** sont : l'arbre (de vie, d'amour, de la liberté), le buisson, la branche, le rameau, le pampre (rameau de vigne accompagné de feuilles et de grappes de raisin), la brindille, le branchage, le copeau, la tige, la crosse, le bourgeon, la feuille (acanthé, palme, trèfle), la fleur (de lis, de lotus), le bouton, le fruit, la pomme de pin, le grain, la rosace.

**Les ornements inspirés des êtres vivants** sont : la tête d'animal (*hure* pour le sanglier, *rencontre* pour le cerf), le mufler (*musequin* pour le lion, *bucrane* pour un bœuf), la corne, le sabot, le pied, la griffe, la serre, l'aile, la plume, la coquille, le dauphin (motif représentant cet animal sur un mode généralement peu réaliste).

De nombreux **animaux** sont **représentés pour leur caractère symbolique** né des textes bibliques, de fabliaux médiévaux ou de croyances plus récentes. L'exemple le plus fréquent est peut-être le Tétramorphe (ensemble des quatre formes animales symbolisant les quatre évangélistes, le lion pour Marc, le veau pour Luc, l'ange pour Matthieu et l'aigle pour Jean) mais aussi l'agneau, le cerf, la colombe, le pélican, l'aigle, l'abeille.

Il faut leur adjoindre les **animaux fantastiques, hybrides légendaires ou mythologiques** : la chimère (tête de lion, corps de chèvre, queue de serpent), le dragon, le basilic (tête de coq, corps de reptile et ailes de chauve-souris), le griffon (tête, ailes et pattes d'aigle, oreilles de cheval et corps de lion), le phénix, la licorne, le cheval ailé ou marin, le sphinx ou la sphinge (tête d'homme pour le premier, de femme pour la seconde, et corps de lion), le satyre, le faune, le centaure, la harpie, la sirène, le triton.

Les **ornements anthropomorphes** sont l'éphèbe (jeune homme nu, à l'antique), le putto (très jeune enfant nu et potelé), l'infini diversité des masques dont le mascarone (traits accentués, proche de la caricature), la cariatide (porteuse féminine), l'atlante (son pendant mâle), les anges (séraphins aux trois paires d'ailes, les chérubins en portant quatre), la nymphe, la néréide, la naïade, la dryade, la bacchante.

Enfin les **allégories** génèrent un corpus ornemental important dans lequel figurent la victoire (figure féminine ailée apportant une couronne de laurier ou une palme au vainqueur), la renommée (portant une ou deux trompettes), le génie (enfant ou adolescent, ailé, souvent dénudé), l'amour (ailé, souvent porteur des attributs d'Éros, arc, flèche et carquois), la muse et la vestale.

**L'écriture** fournit son lot ornemental, dont : l'écriture en lettres d'or (chrysographie), l'initiale, la lettrine, la lettre figurée (fleurie, dragonnée...), le calligramme, le monogramme, la devise, le phylactère, l'enluminure, le frontispice, la vignette, le cul-de-lampe.

Toute la **typologie des divers objets et des multiples matériaux** permettent d'ouvrir une infinité de champs ornementaux : la perle, le grelot, le médaillon, le cabochon, l'anneau, le bouclier, la lance, l'écu, le ruban, le galon, le gland, la pendeloque, les nœuds, les couronnes, les bâtons, foudres, faisceaux et caducées parmi mille autres.

## XII – Architecture religieuse, funéraire, commémorative

**GROTTE ORNÉE** : Grotte couverte de peintures ou de gravures au Paléolithique, assimilée à un lieu de culte.

**TEMPLE** : Bâtiment abritant l'image de la divinité. C'est également l'église du culte protestant.

**MOSQUÉE** : Édifice consacré au culte musulman. Il est habituellement formé d'une cour et d'une salle, au fond de laquelle est le MIHRAB, une absidiole indiquant la direction de La Mecque. La plupart des mosquées sont dotées d'un MINARET, une tour pour appeler à la prière. Les plus importantes ont une chaire à prêcher, le MINBAR.

**SYNAGOGUE** : Édifice consacré au culte israélite. Au fond est placé l'Arche Sainte contenant les rouleaux de la Loi.

**ÉGLISE** : Édifice de la religion chrétienne et plus particulièrement, sauf précision contraire, édifice du culte catholique.

**CATHÉDRALE ou ÉGLISE CATHÉDRALE** : Église principale d'un diocèse, siège de l'évêque.

**COLLÉGIALE ou ÉGLISE COLLÉGIALE** : Église desservie par un chapitre (ou collège) de chanoines, mais privée de siège épiscopal.

**ÉGLISE CONVENTUELLE, PRIEURALE, ABBATIALE** : Église d'un monastère ou d'un couvent, d'un prieuré, d'une abbaye.

**BAPTISTÈRE** : Bâtiment spécialement construit pour l'administration du baptême. Il est souvent isolé de l'église.

**PARVIS** : Espace ménagé devant l'entrée de certaines églises.

**NEF** : Partie d'une église de plan allongé comprise entre l'entrée et le chœur.

**TRIBUNE** : Pièce, galerie placée à l'étage, s'ouvrant sur l'intérieur d'un vaisseau, assez large pour qu'on puisse y circuler

**TRANSEPT** : Corps transversal formant une croix avec la nef. Certaines églises ont plusieurs transepts.

**COLLATÉRAL** : Vaisseau latéral d'une église à plusieurs vaisseaux.

**CHŒUR** : Le chœur liturgique est la partie de l'église réservée aux clercs. Il est délimité par une clôture plus ou moins importante qui peut être monumentale et fermée, il s'agit alors d'un JUBÉ.

**SANCTUAIRE** : Partie de l'église où se trouve le maître-autel.

**AUTEL** : Table consacrée sur laquelle est célébrée la messe.

**DÉAMBULATOIRE** : Couloir tournant autour du chœur, il donne généralement accès à une chapelle située dans l'axe de l'église, ou à plusieurs chapelles annexes disposées de manière rayonnante.

**CHAPELLE** : Pièce ou petit vaisseau contenant ou ayant contenu un autel et formant annexe d'une église ou d'un édifice civil.

**ABSIDE** : L'abside (de chœur ou de transept) est un espace de plan semi-circulaire ou polygonal, généralement voûtée.

**CRYPTE** : Espace construit sous le sol d'une église, servant généralement de chapelle. **SACRISTIE** : Annexe d'une église où sont déposés les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux, etc.

**CROIX MONUMENTALE** : Croix isolée dressée dans un cimetière, à un carrefour de routes, etc.

**CALVAIRE** : Monument formé d'une croix, au pied de laquelle sont debout les personnages de la Passion, au moins la Vierge et saint Jean.

**COUVENT** : Établissement d'une communauté religieuse d'hommes ou de femmes.

**ABBAYE** : Établissement monastique sous le gouvernement d'un abbé ou d'une abbesse.

**CLOÎTRE** : Galeries ouvertes délimitant une cour centrale ou un préau.

**SALLE CAPITULAIRE** : Salle où se tiennent les assemblées du chapitre, c'est-à-dire de la communauté des religieux.

**RÉFECTOIRE** : Salle des repas en commun.

**CELLULE** : Chambre de moine.

**TUMULUS** : Tertre artificiel recouvrant une ou plusieurs tombes.

**MÉGALITHE** : Monument néolithique formé de blocs de pierre de grande dimension. Certains de ces monuments sont enterrés sous un tumulus. On nomme ORTHOSTATES les blocs dressés servant de support à d'autres blocs, et TABLES les dalles épaisses portant sur des orthostates et formant couverture.

**CAIRN** : Tumulus néolithique construit en pierres-sèches.

**MENHIR** : Monument mégalithique formé d'un seul bloc de pierre dressé.

**DOLMEN** : Chambre sépulcrale de plan massé, formée par une ou plusieurs tables portées par des orthostates.

**MAUSOLÉE** : Monument funéraire ayant les dimensions d'un bâtiment, construit pour recevoir une ou plusieurs tombes.

**CIMETIÈRE** : Terrain consacré aux sépultures. La NÉCROPOLE est un cimetière préhistorique, protohistorique ou antique. Les CATACOMBES sont des nécropoles souterraines.

**CÉNOTAPHE** : Monument élevé à la mémoire d'un mort dans un lieu où ne se trouve pas le corps.

**TOMBEAU** : Monument élevé à la mémoire d'un mort dans le lieu même où se trouve sa tombe et de préférence au-dessus de celle-ci.

**CHÂSSE** : Reliquaire monumental destiné à recevoir les restes d'un saint.

**SARCOPHAGE** : Cercueil de pierre.

**MONUMENT AUX MORTS** : Monument élevé à la mémoire de victimes d'une même catastrophe.

**ARC MONUMENTAL** : Monument formé d'une ou de plusieurs arches alignées ou transversale.

L'arc de triomphe est un arc élevé en commémoration de victoires.

**PORTE DE VILLE** : Monument marquant l'entrée d'une ville généralement dressée à l'emplacement de la porte fortifiée de l'enceinte.

**OBÉLISQUE** : Monument funéraire en forme de pyramide élancée.

### XIII – Architecture et génie civils

**AMPHITHÉÂTRE** : Dans l'architecture antique, édifice à gradins de plan circulaire ou ovale, destiné aux combats de gladiateurs et d'animaux, aux chasses, etc.

**ARÈNE** : Partie en contrebas au milieu de la CAVEA (Partie en gradins d'un théâtre, d'un amphithéâtre, d'un cirque ou d'un stade, réservé aux spectateurs).

**HOSPICE** : Édifice où l'on donne l'hospitalité aux voyageurs, aux pèlerins ; ou édifice où l'on abrite de façon permanente des orphelins, des vieillards, des infirmes, des malades incurables, des fous.

**MEULE** : Pièce circulaire de pierre, de métal, de bois, servant pour moudre les grains. Les grains sont écrasés entre la meule gisante qui reste fixe et la meule volante qui est mobile et repose sur la première.

**PRESSOIR** : Moulin servant à extraire par pression les liquides que contiennent certains grains ou certains fruits. Pressoir à huile, à cidre, à vin, etc.

**FOUR** : Ouvrage dans lequel on fait cuire le pain, la pâtisserie, ou dans lequel on fait subir des transformations physiques ou chimiques à un matériau sous l'effet de la chaleur. Four à pain, four à brique.

**GLACIÈRE** : Ouvrage en partie souterrain servant à conserver la glace, qui y est entreposée.

**PONT** : Ouvrage franchissant un espace et portant une voie (TABLIER), un aqueduc ou un canal.

**PASSERELLE** : Pont en charpente réservé aux piétons.

**PONT SUSPENDU** : Pont dont le tablier est suspendu à des câbles tendus entre des pylônes et ancrés sur la rive.

**PONT-LEVIS** : Pont dont le tablier se relève, en pivotant sur une de ses extrémités.

#### XIV : Architecture militaire

**PLACE-FORTE** : Tout espace fortifié indépendant : ville, forteresse, château-fort, etc. Les **FORTIFICATIONS** sont l'ensemble des ouvrages qui concourent à la défense de la place.

**FORTERESSE** : Place-forte dont la fonction est strictement militaire. Ne pas confondre avec le château-fort qui est un logis seigneurial.

**FORT** : Place-forte contenant une garnison, servant d'appui dans le système de défense d'une frontière ou d'une ville.

**CITADELLE** : Ouvrage fortifié commandant une ville, souvent placé à cheval sur son enceinte, plus rarement à l'intérieur de celle-ci.

**CHÂTEAU-FORT** : Demeure seigneuriale fortifiée.

**ARSENAL** : Atelier de fabrication et de réparation ou simple dépôt pour les armes et les munitions.

**CORPS DE GARDE** : Logement des soldats lorsqu'ils sont de garde.

**GUÉRITE** : Petit abri pour une sentinelle, généralement auprès d'une porte.

**ENCEINTE** : Clôture continue enveloppant une place-forte ou une partie de place-forte pour sa défense.

**REMPART** : Enceinte formée par une levée de terre dont la poussée est souvent retenue par des bois ou par un mur de soutènement.

**DONJON** : Tour principale d'une place. Elle se distingue des autres tours par son volume.

**BASTION** : Ouvrage bas et pentagonal faisant avant-corps sur une enceinte.

#### XV - Architecture des jardins et des eaux

**JARDIN** : Le mot est employé au pluriel pour désigner un ensemble important présentant plusieurs parties. On distingue deux grands partis dans le traitement des jardins d'agrément, le **JARDIN RÉGULIER**, dans lequel dominant les tracés rectilignes et orthogonaux, et le **jardin PITTORESQUE**, dans lequel dominant l'irrégularité, la sinuosité, tendant à reproduire en les accentuant les effets de la nature, que reproduisent les peintres paysagistes. Les jardins dits **À L'ITALIENNE**, **À LA FRANÇAISE**, du fait de leur style, sont des jardins réguliers ; ceux **À L'ANGLAISE**, **À LA CHINOISE**, **À LA JAPONAISE** sont des jardins pittoresques.

**PARC** : Terrain boisé, entièrement clos. Le **BOIS** est un terrain boisé non clos, qui peut être intégré dans la composition d'un ensemble concerté.

**POTAGER** : Jardin où l'on cultive des légumes pour l'alimentation domestique. Dans le **JARDIN**

**BOTANIQUE** : Jardin consacré à l'étude des végétaux.

**JARDIN D'ACCLIMATATION** : Jardin abritant des animaux, généralement exotiques.

**COUVERT** : Ensemble des parties boisées d'un jardin.

**DÉCOUVERT** : Ensemble des parties qui ne sont pas sous le couvert des arbres. Les **BASSINS** et les **FONTAINES** font partie du découvert.

**PARTERRE** : Ensemble de végétaux formant une surface décorative au sol entre les **ALLÉES**.

**PLATE-BANDE** : Bande de terre cultivée, par ex. de fleurs.

**TOPIAIRE** : Arbuste taillé en une forme ornementale complexe, évocation d'objets, d'animaux, etc.

**FABRIQUE** : Petite construction élevée dans un jardin.

**TONNELLE** : Fabrique de verdure ou de treillage de plan massé, formant abri couvert dans lequel on peut s'asseoir.

**KIOSQUE** : Abri ouvert de plan massé formé d'un toit porté par de légers supports.

**SERRE** : Bâtiment ou corps de bâtiment où l'on réunit les arbrisseaux et les plantes pour les garantir contre les rigueurs de l'hiver. L'**ORANGERIE** est une serre pour les orangers.

**BASSIN** : Réservoir d'eau formé par une fosse, souvent maçonnée. Le bassin est généralement alimenté par une fontaine. Les deux sont complémentaires mais on donne le nom de bassin à l'ensemble.

**FONTAINE** : Cadre ou traitement monumental d'une arrivée d'eau. On distingue la fontaine adossée de la fontaine isolée. La GARGOUILLE est l'orifice par lequel l'eau se déverse.

**VASQUE** : Large cuvette sur pied placée au-dessus du bassin d'une fontaine.

**DOUVE** : Fossé rempli d'eau, ou destiné à l'être, entourant une demeure.

**LAVOIR** : Bâtiment où l'on lave le linge.

**CHÂTEAU D'EAU** : Grand réservoir surélevé servant à la distribution de l'eau.